

LES INDICATEURS PHARES

Cac 40
8 179 ptsS&P 500
7 656 ptsBaril de Brent
104,36 \$OAT 10 ans
4,41 %

À LA LOUPE

Cumul emploi-retraite: partir à l'aveugle

Quatre à six mois avant le départ: c'est le délai que les caisses recommandent pour déposer sa demande de retraite. Pour un départ au 1^{er} janvier 2027, la fenêtre s'est refermée début septembre. Les dossiers sont partis. Pourtant, ceux qui les ont signés ne savent toujours pas combien ils auront le droit de gagner s'ils veulent continuer à travailler. L'article 102 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 découpe le cumul emploi-retraite en trois âges. Avant 64 ans, chaque euro gagné vient en déduction de la pension. Entre 64 et 67 ans, une franchise annuelle d'environ 7 000 euros est tolérée; au-delà, la pension baisse de la moitié du dépassement et les cotisations versées n'ouvrent plus aucun droit. Seuls les fonctionnaires ne sont pas concernés. Or ce seuil de 7 000 euros, dont dépend tout le dispositif, est renvoyé par la loi à un

décret... qui n'est toujours pas paru. Un futur retraité de 65 ans qui veut savoir combien il pourra facturer en 2027 sans amputer sa pension en est réduit à un ordre de grandeur. Le gouvernement, lui, avance un chiffre clé: 400 millions d'euros d'économies dès 2027, 1,9 milliard en 2030. La réforme n'est pas rétroactive. Elle s'appliquera aux assurés dont la première pension prend effet à compter du 1^{er} janvier 2027. Pour ceux qui le peuvent, liquider avant le 31 décembre permet de conserver le régime actuel à vie. « *Au-delà du calendrier, cet énième retard rappelle l'incertitude qui entoure la retraite obligatoire: entre réforme de 2023 suspendue et textes en attente, difficile pour les futurs retraités d'anticiper le niveau réel de leurs pensions* », se désole Marilyn Vilardebo, présidente du cabinet de conseil retraite Origami & Co. **Jean-Jacques Manceau**



OR

Une Marianne de poids

Depuis le 16 juin, la Monnaie de Paris vend le Marianne or, une pièce d'investissement en or pur à 999 millièmes, déclinée en quatre poids: une once, une demi-once, un quart et un dixième d'once. L'État débarque ainsi sur le marché tenu par le Krugerrand sud-africain, le Maple Leaf canadien et la monnaie Vera Valor française. Le petit grammage abaisse le ticket d'entrée, mais son coût se voit moins. Le spécialiste AuCOFFRE relève une prime (prix de vente - valeur de l'or contenu) de l'ordre de 4 % sur le prix affiché, et plus la pièce est petite, plus la prime pèse, le coût de frappe se répartissant sur moins de métal. Fractionner ses achats coûte donc plus cher, à l'entrée comme à la sortie. Mieux vaut acheter moins souvent et plus gros. Côté fiscal, rien ne bouge: pas de TVA à l'achat; à la revente, taxe forfaitaire de 11,5 % ou régime des plus-values, avec un abattement de 5 % par an au-delà de la troisième année, facture d'achat à l'appui. **J.-J. M.**

SPRIMONNAIE DE PARIS

FISCALITÉ

Épargne: pas touche à la fiscalité

Voilà un sondage à faire circuler à Bercy avant les arbitrages budgétaires. Dans son baromètre de l'épargne publié le 8 septembre avec l'Ifop, Altaprofits mesure d'abord une ignorance: 87 % des Français reconnaissent mal maîtriser la fiscalité de l'épargne. Puis une contradiction: 76 % des épargnants affirment qu'elle pèse sur leurs choix de placement. Ils arbitrent selon une règle qu'ils ne connaissent pas. Surtout: si la fiscalité de l'épargne augmentait, 46 % des répondants déplaceraient leur

argent vers un produit moins taxé. Ils n'épargneraient donc pas moins, ils épargneraient ailleurs. La matière imposable glisse vers l'enveloppe d'à côté, et le rendement attendu de la mesure fond d'autant. Rien de neuf: une hausse agit souvent avant d'être votée, l'annonce suffit à déclencher l'arbitrage. Nul besoin de connaître le prélèvement forfaitaire unique (PFU) pour comprendre qu'on va vous prendre davantage. Un épargnant qui ne comprend rien à la fiscalité sait quand même reconnaître le moment de partir. **J.-J. M.**